

Périgueux, le 19 avril 2022

**Service Economie des Territoires, Agriculture, Forêt
Pôle Forêts**

**CS DES CHAUMES
188 rue Maurice Bejart
34080 MONTPELLIER**

Dossier suivi par : Laure LOICHON

Tél. : 05 53 03 67 85
Fax : 05 53 45 56 50
courriel : laure.loichon@dordogne.gouv.fr

**A l'attention de Monsieur DAUMARD François
et de Madame MONJOIN Maelys**

**Objet : Suspension de l'instruction de la demande
d'autorisation de défrichement**

Réf. : 024/2021/123/30730

P.J. :

Madame, Monsieur,

Un premier examen de votre demande d'autorisation de défrichement par le service instructeur a relevé qu'aucune dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées n'était demandée alors que l'étude d'impact du projet mentionne la présence de la Cistude d'Europe, espèce totalement protégée depuis 1979 (arrêté du 24 avril 1979).

En application de l'article L.341-5 du Code forestier, une autorisation de défrichement peut être refusée lorsque la conservation des bois ou des massifs qu'ils complètent, ou le maintien de la destination forestière des sols, est reconnu nécessaire à :

- l'équilibre biologique d'un territoire présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales et de l'écosystème ou au bien-être de la population (alinéa 8)

Les éléments transmis pour l'instruction de votre demande d'autorisation de défrichement n'apportent pas de réponse quant à la prise en compte des impacts sur les espèces protégées générés par le projet.


Aussi, pour vous permettre de consulter le service du Patrimoine Naturel à la DREAL Nouvelle Aquitaine quant à la nécessité ou non de demander une dérogation au titre des espèces protégées pour mettre en œuvre votre projet, je suspends, à ce jour, le délai d'instruction de votre demande d'autorisation de défrichement.

L'instruction de cette demande pourra reprendre à compter de la transmission des éléments de réponse apportés par la DREAL que vous voudrez bien me communiquer.

Mon service reste à votre disposition pour toutes précisions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Directeur,
Le Chef du Service Économie des Territoires,
Agriculture, Forêt,


Jean-François Le-Maoût

